



ADVENIAT REGNUM TUUM

## LA JOURNÉE

Aujourd'hui, au Conseil des ministres, M. Delcassé a fait connaître que le gouvernement ottoman vient de l'avis de sa décision de donner satisfaction aux différentes demandes de la France.

En conséquence, M. Delcassé a répondu qu'au sujet de la mise en commission de l'ordre du Sultan relatif à la décision de son gouvernement, la division navale quitterait Mytilène.

Ce serait la fin du conflit.

La Chambre, aujourd'hui vendredi, séance hebdomadaire des interpellations : la première porte sur la situation des agents de chemin de fer.

Plusieurs journaux officieux annoncent la grève générale des mineurs comme imminente. 5 députés sur 7 seraient prêts dans ce sens à M. Cotte. Le grève débuterait le 25 ou le 26 novembre.

Le préfet de la Seine vient de soumettre au Conseil municipal de Paris, en sollicitant son avis, les demandes d'autorisation formulées par onze Congrégations.

Il n'y a pas aujourd'hui de nouvelles militaires du Sud-Africain, mais seulement une dépêche de Lord Kitchener, qui se donne beaucoup de mal pour démontrer, sans y réussir, que le échec de la colonne Benson n'a pas été un désastre.

On assure que c'est demain samedi que le duc de Cornouailles recevra le titre officiel de « prince de Galles ».

C'est aussi demain qu'aura lieu l'installation de lord-maire de Londres pour 1901-1902.

Le Congrès socialiste autrichien a clos ses séances, après avoir ratifié son nouveau programme et décidé que sa prochaine réunion aurait lieu dans deux ans.

Dans le nouveau programme, il est affirmé que « la conquête de la puissance politique doit être un moyen de combat pour obtenir la libération de la classe ouvrière ».

A la suite d'un incident à la Commission du budget de la Chambre espagnole, le ministre des Finances a donné sa démission, et une crise ministérielle paraît inévitable.

Le projet de loi qui devait établir le divorce en Italie est ajourné.

Nous commençons aujourd'hui la « Chronique électorale » des départements. Cette Chronique sera toujours précédée d'une carte indiquant le vote du député de chaque arrondissement au sujet de l'odieuse loi contre les Congrégations.

PARIS, VIII  
5, rue Bayard, 5,  
Téléphon : 514,36 — 524,45

# DE ROUBAIX-TOURCOING

84, Grande-Rue, 84

LILLI  
15, rue d'Angletorre, 15,  
Téléphon : 678

## « Organisation de l'égalité »

Ce titre vous laisse rêveur ?  
Attendez, et expliquons la dernière idée qui a germé dans les cervelles fulgineuses d'une bande de députés français-maçons qui vient de se constituer sous les auspices funèbres du F. Homais-Brissop.

Ce « groupe parlementaire » a pris un nom : le « Comité « groupe de l'enseignement » ».

Son but? « Obtenir l'égalité de l'enfant devant l'instruction ».

Et le comment « organiser l'égalité » ? Voilà le problème.

Une sous-Commission du groupe a été nommée pour l'étudier. Cette sous-Commission est présidée par un nommé Bérard, député obscur qui n'a d'autre illustration que celle que projette la lumière du troisième appartement.

Déjà, la sous-Commission Bérard a fait un grand pas dans la solution du problème posé.

Elle s'est dit ceci :

« Pour pouvoir organiser l'égalité des enfants devant l'instruction, il faut pouvoir comparer entre eux les écoliers du même âge ».

Cela vous semble contradictoire? Qui dit comparer dit inégalité.

Qu'importe! Comment ferait-on abolir les grandes réformes laïques s'il fallait s'arrêter devant une absurdité?

Continuons donc :

« Or, pour pouvoir comparer les écoliers entre eux, il faut les avoir sous la main ».

Cela paraît évident au citoyen La Palisse lui-même.

« Donc, il faut les faire passer tous par les mêmes établissements d'instruction, et l'organisation de l'égalité des enfants a pour corollaire immédiat le monopole de l'enseignement par l'Etat ».

Et voilà! Tout ce groupe de l'enseignement, toute cette sous-Commission, tout ce raisonnement et toutes ces absurdités n'ont pour but que cette simple conclusion :

« Il ne reste plus qu'une infamie à commettre, un droit à supprimer, une liberté à étranger : soyons infâmes, supprimons, éliminons, les enfants des autres doivent être à nous, comme les biens des autres, comme les capitaux des autres, comme les instruments de production des autres : c'est l'idéal socialiste intégral ».

Et des radicaux comme MM. Briason et Rabier fraternisent à l'ombre de l'Acacia avec des farouches collectivistes comme le citoyen Carraud, pour préparer ce dernier coup de force : la socialisation de l'enfant.

L'enfant traité comme les allumettes, comme le tabac et autres denrées; l'enfant monopolisé par l'Etat; les âmes trahies, malaxées dans les usines de l'Etat et coulées dans les moules officiels!

Rêves de quelques sectaires, dira-t-on, rêves chimériques et que la Chambre n'adopterait jamais.

Cette Chambre, non, n'osera pas, quoi qu'elle en ait, suivre le « groupe de l'enseignement » dans ses conclusions aussi radicales que socialistes.

La crainte de l'électeur lui donnera la sagesse de reculer devant ces attentats.

Mais si l'électeur, mal informé, nous envoie les mêmes hommes et la même majorité l'an prochain, tout cela se fera, tous ces rêves seront bientôt des réalités.

Informons donc le pays.

Montrons-lui cette oligarchie occulte qui, terrée dans les autres maçonniques, élabora les monstruosité législatives que ses esclaves parlementaires doivent adopter et faire adopter par la Chambre.

Montrons au peuple qu'un député franc-maçon n'est pas le mandataire du pays et de ses électeurs, mais le mandataire des Loges auxquelles il a fait des serments inviolables de servilité.

## JÉRUSALEM

Nous avons reçu, hier soir, de Jérusalem cette dépêche portant la date du 7 novembre, à 8 h. du matin :

Mgr Appodia, évêque auxiliaire de Jérusalem, est mort subitement pendant la messe.

Rapportons que Mgr Appodia fut le prêtre qui voulut bien bénir les cloches de Notre-Dame de France pendant le séjour, en mai dernier, du Pèlerinage de Pépente à Jérusalem.

Nos lecteurs et particulièrement les pèlerins de Jérusalem voudront prier pour lui.

La dépêche suivante, qui fait connaître avec divers détails une nouvelle que nous avons déjà publiée d'après Hævez, nous est aussi parvenue hier soir, venant de Port-Saïd et passant par Malte :

Port-Saïd, 7 novembre, 9 heures matin.

— Pendant la bagarre qui s'est produite au Grand-Saint-Bernard le 4 novembre, des Grecs armés ont assailli des Français sans défense. La complication turque est évidente. 16 Français sont blessés, dont 3 grièvement.

## AUDACIEUSE ASSURANCE

Il résulte de la réponse de M. Waldeck-Rousseau à M. de Lavertuy, que les fiches politiques du préfet Monteil sont légitimes, régulières, prudentes et traditionnelles dans toutes les préfectures, en tant qu'elles concernent des fonctionnaires ou des candidats aux fonctions publiques; mais qu'elles seraient abusives, odieuses et sans exemple dans l'administration, si elles concernaient des particuliers.

Or, nous avons le regret de le dire à M. Waldeck-Rousseau : son protégé, le préfet de son cœur, M. Monteil, a confectionné cette catégorie de fiches abusives, odieuses et sans exemple, concernant les particuliers, qui méritent l'indignation du ministre et la révocation de l'administrateur.

Pour des allégations, a dit M. Waldeck-Rousseau à la tribune du Sénat, qu'on ne montre une de ces fiches!

— Nous n'allons pas lui montrer, parce que les délinquants n'ont pas l'habitude de laisser traîner les corps de délit. Pour les trouver, la police est le plus souvent contrainte de visiter les lieux d'aisance, et nous n'avons pas plus de goût à cette opération qu'à fouiller dans les cahiers secrets de M. le préfet de la Haute-Vienne.

Mais nous allons lui prouver qu'elles existent. A M. Waldeck-Rousseau d'aller les chercher là où elles gisent.

En 1868, M. Monteil avait été préfet. Il ne l'était plus; mais il connaissait à merveille les fiches personnelles concernant les fonctionnaires et les candidats aux fonctions publiques; car, ainsi que l'a dit M. Waldeck-Rousseau, elles ont existé de tout temps et dans toutes les préfectures.

Il les connaissait, ces fiches légitimes, mais elles ne lui suffisaient pas, et, dans son livre, il disait nettement celles qu'il lui fallait, qui sont précisément les fiches odieuses qu'on lui reproche et dont M. Waldeck-Rousseau a l'audace de nier l'existence.

« Pour organiser une préfecture, disait-il, il faudrait (donc cela n'existe pas) établir un cabinet ou mieux une armoire, dont le propriétaire serait le chef. Cette armoire devrait contenir, tenus à jour, deux jeux de fiches; l'un de ces jeux de fiches concernerait (sous les fonctionnaires) non point) tous les hommes connus en ayant à un titre quelconque autorité dans le département ».

M. le préfet Monteil regardait donc les fiches de fonctionnaires et de candidats aux fonctions publiques comme insuffisantes. Il voulait des fiches de... Tous les hommes connus ou ayant à un titre quelconque autorité dans le département.

Il indiquait la nature des renseignements qu'il devait contenir ces fiches sur « le rôle des ascendants, la femme, les liens de famille, la descendance, les relations, les tendances religieuses, les convictions politiques passées et présentes, etc. ».

Or, les fiches approchées à M. Monteil, redevant préfet, contiennent toutes les demandes de renseignements sur le même Monteil, provisoirement à pied, avait signalé la nécessité « pour organiser une préfecture » : « un cabinet noir ».

Donc, les fiches du préfet Monteil n'ont aucun rapport avec les « fiches de fonctionnaires », que le plus souvent les fonctionnaires sont appelés à remplir eux-mêmes; elles sont des fiches nouvelles dues à l'unique conception de M. Monteil, et contiennent les secrets de famille, d'argent, de gestion de fortune, d'ascendance, de foyer ou de descendance de « tout homme connu ou ayant à un titre quelconque autorité dans le département ».

Un maire, un conseiller général, un député, pourvu qu'il n'ait pas perdu tout sens moral, sont incapables de remplir ces fiches. Pour cette besogne, un bas policier seul convient.

Et la réputation, l'honneur, la « situation de fortune des simples particuliers sont à la merci des bas policiers employés par M. le préfet Monteil.

Tout est le régime nous lequel vivent les citoyens de la Haute-Vienne, que le Code déclarerait comme tout le monde, et dont la loi Guillouet protège la vie privée, comme celle de tout le monde.

M. le président du Conseil a beau équilibrer. L'équilibre ne tient pas debout. C'est ce comble d'iniquité basse et délictueuse que couvre en réalité M. Waldeck-Rousseau.

## DIÉU CHASSÉ DE LA MARINE

Ayant demandé à M. le sénateur, amiral de Cuverville, son avis sur le décret et sur l'arrêté du 5 novembre, nous avons eu l'honneur d'en recevoir le texte suivant :

Paris, le 8 novembre 1901.

Moi, chef rédacteur en chef, Vous avez bien voulu me demander, pour la Croix, un article dans lequel je me serais fait l'interprète de l'indignation causée dans la marine tout entière par le décret du 5 novembre 1901 et par l'arrêté ministériel qui doit en assurer l'exécution.

J'ai pensé que la gravité de l'offense qui est faite à notre foi religieuse exigeait plus qu'un article de journal. J'ai donc écrit, entre les mains de M. le président du Sénat, une demande d'interpellation.

M. le ministre de la Marine m'a répondu à la Chambre des députés par la déclaration de projet de loi sur la marine marchande; la date de mon interpellation sera ultérieurement fixée.

— Agréez, mon cher rédacteur en chef, la nouvelle expression de mon bien affectueux dévouement.

Vice-amiral de Cuverville,  
sénateur de la Loire-Inférieure.

## LES ANNONCIERS DE MARINE

Il est curieux de constater que M. de Lannesson, qui s'efforce de supprimer toute maçonnerie de supprimer toutes les cérémonies religieuses en usage dans la marine et pousse la Commission du budget à supprimer le modeste traitement des annonceurs de la flotte, est contrainct, d'autre part, de se donner à l'Officiel un formal démenti.

On peut, en effet, y lire ce matin, dans la liste des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur nommés sur la proposition du ministre de la Marine :

L'abbé Bridonneau (Henri), aumônier de la marine; 18 ans 5 mois de services. Campagne du Dahomey, 1893-1894; expédition de Chine; brillante conduite au feu à Quan-Tchou-Wan.

M. de Lannesson peut être tranquille, voilà un décoré dont on ne discutera pas les titres, car ce n'est pas dans l'antichambre ministérielle qu'il les a conquis.

## GAZETTE DU JOUR

### LES ANNONCIERS DE MARINE

### LE MOINE POSTIER

### EN PARTANT

### LE MICROBE ANTICLÉRICAL

## JÉRUSALEM

Nous avons reçu, hier soir, de Jérusalem cette dépêche portant la date du 7 novembre, à 8 h. du matin :

Mgr Appodia, évêque auxiliaire de Jérusalem, est mort subitement pendant la messe.

Rapportons que Mgr Appodia fut le prêtre qui voulut bien bénir les cloches de Notre-Dame de France pendant le séjour, en mai dernier, du Pèlerinage de Pépente à Jérusalem.

Nos lecteurs et particulièrement les pèlerins de Jérusalem voudront prier pour lui.

La dépêche suivante, qui fait connaître avec divers détails une nouvelle que nous avons déjà publiée d'après Hævez, nous est aussi parvenue hier soir, venant de Port-Saïd et passant par Malte :

Port-Saïd, 7 novembre, 9 heures matin.

— Pendant la bagarre qui s'est produite au Grand-Saint-Bernard le 4 novembre, des Grecs armés ont assailli des Français sans défense. La complication turque est évidente. 16 Français sont blessés, dont 3 grièvement.

## AUDACIEUSE ASSURANCE

Il résulte de la réponse de M. Waldeck-Rousseau à M. de Lavertuy, que les fiches politiques du préfet Monteil sont légitimes, régulières, prudentes et traditionnelles dans toutes les préfectures, en tant qu'elles concernent des fonctionnaires ou des candidats aux fonctions publiques; mais qu'elles seraient abusives, odieuses et sans exemple dans l'administration, si elles concernaient des particuliers.

Or, nous avons le regret de le dire à M. Waldeck-Rousseau : son protégé, le préfet de son cœur, M. Monteil, a confectionné cette catégorie de fiches abusives, odieuses et sans exemple, concernant les particuliers, qui méritent l'indignation du ministre et la révocation de l'administrateur.

Pour des allégations, a dit M. Waldeck-Rousseau à la tribune du Sénat, qu'on ne montre une de ces fiches!

— Nous n'allons pas lui montrer, parce que les délinquants n'ont pas l'habitude de laisser traîner les corps de délit. Pour les trouver, la police est le plus souvent contrainte de visiter les lieux d'aisance, et nous n'avons pas plus de goût à cette opération qu'à fouiller dans les cahiers secrets de M. le préfet de la Haute-Vienne.

Mais nous allons lui prouver qu'elles existent. A M. Waldeck-Rousseau d'aller les chercher là où elles gisent.

En 1868, M. Monteil avait été préfet. Il ne l'était plus; mais il connaissait à merveille les fiches personnelles concernant les fonctionnaires et les candidats aux fonctions publiques; car, ainsi que l'a dit M. Waldeck-Rousseau, elles ont existé de tout temps et dans toutes les préfectures.

Il les connaissait, ces fiches légitimes, mais elles ne lui suffisaient pas, et, dans son livre, il disait nettement celles qu'il lui fallait, qui sont précisément les fiches odieuses qu'on lui reproche et dont M. Waldeck-Rousseau a l'audace de nier l'existence.

« Pour organiser une préfecture, disait-il, il faudrait (donc cela n'existe pas) établir un cabinet ou mieux une armoire, dont le propriétaire serait le chef. Cette armoire devrait contenir, tenus à jour, deux jeux de fiches; l'un de ces jeux de fiches concernerait (sous les fonctionnaires) non point) tous les hommes connus en ayant à un titre quelconque autorité dans le département ».

M. le préfet Monteil regardait donc les fiches de fonctionnaires et de candidats aux fonctions publiques comme insuffisantes. Il voulait des fiches de... Tous les hommes connus ou ayant à un titre quelconque autorité dans le département.

Il indiquait la nature des renseignements qu'il devait contenir ces fiches sur « le rôle des ascendants, la femme, les liens de famille, la descendance, les relations, les tendances religieuses, les convictions politiques passées et présentes, etc. ».

Or, les fiches approchées à M. Monteil, redevant préfet, contiennent toutes les demandes de renseignements sur le même Monteil, provisoirement à pied, avait signalé la nécessité « pour organiser une préfecture » : « un cabinet noir ».

Donc, les fiches du préfet Monteil n'ont aucun rapport avec les « fiches de fonctionnaires », que le plus souvent les fonctionnaires sont appelés à remplir eux-mêmes; elles sont des fiches nouvelles dues à l'unique conception de M. Monteil, et contiennent les secrets de famille, d'argent, de gestion de fortune, d'ascendance, de foyer ou de descendance de « tout homme connu ou ayant à un titre quelconque autorité dans le département ».

Un maire, un conseiller général, un député, pourvu qu'il n'ait pas perdu tout sens moral, sont incapables de remplir ces fiches. Pour cette besogne, un bas policier seul convient.

Et la réputation, l'honneur, la « situation de fortune des simples particuliers sont à la merci des bas policiers employés par M. le préfet Monteil.

Tout est le régime nous lequel vivent les citoyens de la Haute-Vienne, que le Code déclarerait comme tout le monde, et dont la loi Guillouet protège la vie privée, comme celle de tout le monde.

M. le président du Conseil a beau équilibrer. L'équilibre ne tient pas debout. C'est ce comble d'iniquité basse et délictueuse que couvre en réalité M. Waldeck-Rousseau.

## INFORMATIONS DU SOIR

### CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le ministre des Affaires étrangères a rendu compte des affaires extérieures en cours.

Les ministres des Travaux publics et de l'Agriculture ont entretenu le Conseil des interpellations de MM. Holtz et Narbonne, qui doivent venir cette après-midi en discussion devant la Chambre.

Le Conseil s'est ensuite occupé de différents amendements à la loi sur la marine marchande.

LE SULTAN GÈDE

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a fait connaître au président de la République et à ses collègues, réunis ce matin au Conseil, au palais de l'Élysée, que la Porte vient de « livrer qu'elle a décidé de donner satisfaction aux différentes demandes de la France ».

Le ministre des Affaires étrangères a répondu que, de son côté, le gouvernement français lui aurait communiqué l'ordre du Sultan ratifiant la décision de la Porte, la division navale quitterait Mytilène.

### L'assistance obligatoire

La Commission d'assistance et de prévoyance sociales, dans sa réunion de ce matin, a décidé qu'une démarche pressante serait faite à nouveau auprès du gouvernement afin d'obtenir qu'il fasse enfin connaître ses intentions au sujet des projets d'assistance obligatoire rapportés au nom de la Commission par M. Bénévoist depuis près de deux ans.

La Commission a condamné l'examen des propositions de MM. de Bessières et Oudin-Barrut sur les retraites des mineurs; elle n'est encore saisie d'aucun projet de la part du gouvernement.

### La sévérité des vins

Comme sanction à l'interpellation Narbonne sur la bris de viticulture, M. Loubet déposera l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, comptant sur le gouvernement pour favoriser l'assouplissement des alcools distillés vus l'alcoolisme, le chômage, les mœurs, etc. ».

Dégrever les alcools de vin ;

Uniformiser les tarifs de transport et assurer la distillation des vins par l'exécution de la loi du 20 septembre 1900, passe à l'ordre du jour.

M. Loubet présentera en outre le projet de résolution suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à prendre des mesures à l'effet d'interrompre

### NCHOS DU SENAT

### LES ANNONCIERS DE MARINE

### LE MOINE POSTIER

### EN PARTANT

### LE MICROBE ANTICLÉRICAL

## A L'HOTEL DE VILLE

### Les Congrégations

De l'extension de la loi du 17 juillet 1901, le préfet de la Seine vient de soumettre au Conseil municipal, en sollicitant son avis, les demandes d'autorisation formulées par les Congrégations suivantes :

Sacré-Cœur de Jésus du Temple.

Sœurs auxiliaires de l'Immaculée-Conception.

Sœurs Capucines de Saint-François d'Assise.

Sœurs Servantes de France (Dominicaines).

Passionnistes anglaises.

Sœurs Servantes du Sacré-Cœur de Marie.

Religieuses des Sacré-Cœurs de Jésus et de Marie.

Régulières de Saint-Paul (Barnabites).

Sœurs Dominicaines de Sainte-Catherine de Nieme.

Franciscaines des missions de Marie.

Les demandes sont accompagnées de leurs statuts, de l'acte d'association, des noms de leurs membres, etc., etc.

Le président du Conseil municipal en a saisi la Commission, laquelle s'occupe de l'administration générale.

Un incident sera soulevé, au cours de la séance d'aujourd'hui, à ce propos, par M. John Lébaut, conseiller municipal.

Le conseiller socialiste protestera contre le renvoi à la Commission, soutenant que la question doit être examinée par la Commission « chargée de la prévoyance sociale, sous le rapport de l'assistance obligatoire pour les Congrégations charitables ».

Le plus, M. John Lébaut développera, au nom du groupe socialiste, un ordre du jour dont voici l'économie :

« Avis favorable à l'autorisation, avec critique de la loi nouvelle qui, sous le prétexte de la défense républicaine, constitue un danger pour la République en reconnaissant des congrégations non autorisées qui peuvent

### LES ANNONCIERS DE MARINE

### LE MOINE POSTIER

### EN PARTANT

### LE MICROBE ANTICLÉRICAL

### LES ANNONCIERS DE MARINE

### LE MOINE POSTIER

### EN PARTANT

### LE MICROBE ANTICLÉRICAL

### ECHOS PARLEMENTAIRES

#### L'emprunt pour l'expédition de Chine

La Commission du budget, après audition du ministre des Finances, a porté de 200 à 210 mil-

### ECHOS PARLEMENTAIRES

#### L'emprunt pour l'expédition de Chine

La Commission du budget, après audition du ministre des Finances, a porté de 200 à 210 mil-

### ECHOS PARLEMENTAIRES

#### L'emprunt pour l'expédition de Chine

La Commission du budget, après audition du ministre des Finances, a porté de 200 à 210 mil-

### ECHOS PARLEMENTAIRES

#### L'emprunt pour l'expédition de Chine

La Commission du budget, après audition du ministre des Finances, a porté de 200 à 210 mil-

### ECHOS PARLEMENTAIRES

#### L'emprunt pour l'expédition de Chine

La Commission du budget, après audition du ministre des Finances, a porté de 200 à 210 mil-

### ECHOS PARLEMENTAIRES

#### L'emprunt pour l'expédition de Chine

La Commission du budget, après audition du ministre des Finances, a porté de 200 à 210 mil-